

Ref : CA2016/02

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JANVIER 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION
DU DOSSIER D'ACCREDITATION DE L'ESPE D'AQUITAINE 2016-2020

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 22 janvier 2016 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la position adoptée par le Conseil Académique de l'Université Bordeaux Montaigne en sa séance du 8 octobre 2013,
Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne référencée CA2015/215, en date du 9 octobre 2015, telle que portant approbation du principe de rattachement de l'ESPE d'Aquitaine à l'Université Bordeaux Montaigne, au nom de la vocation particulière de celle-ci à préparer aux concours de recrutement des enseignants,

Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE d'approuver le dossier d'accréditation 2016-2020 de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education d'Aquitaine (ESPE d'Aquitaine) prévoyant le rattachement de l'ESPE d'Aquitaine à l'Université Bordeaux Montaigne, tel que joint en annexe de la présente délibération.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 janvier 2016.

Nombre de membres présents	14
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Nombre de votes pour	18
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 25/02/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 28/01/2016